

Vol. 5, N°19, pp. 16– 33, Septembre 2026
Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : <https://www.doi.org/10.62197/SQHL8893>
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc,
ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales*
KURUKAN FUGA

L'IMPACT DES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DU MALI DEPUIS 2021

Lamine SIDIBE, Doctorant en sciences politiques.

Affiliation institutionnelle : Faculté des Sciences Administratives et Politiques de Bamako
(FSAP).

E-mail : laminesidibe969@gmail.com

Résumé : Cette étude analyse la mutation profonde de la posture diplomatique malienne à travers l'impact induit des nouveaux principes directeurs de coopération au développement depuis 2021. L'intérêt de cette recherche réside dans l'examen d'un modèle de rupture qui bouscule les paradigmes de l'aide traditionnelle en plaçant la souveraineté au cœur de l'action publique. Au centre de cette réflexion, une question fondamentale se pose : dans quelle mesure l'application rigoureuse des principes de souveraineté, de libre choix des partenaires et de défense des intérêts nationaux redéfinit-elle l'efficacité et l'autonomie de la politique de développement du Mali dans un monde multipolaire ? Pour y répondre, nous avons adopté une méthodologie qualitative reposant sur une analyse documentaire approfondie des textes officiels, des discours diplomatiques et de la nouvelle Constitution de 2023, complétée par une observation des dynamiques de diversification des alliances stratégiques du pays. Grâce à cette étude on a démontré que le Mali a réussi à transformer sa dépendance historique en une « multipolarité pragmatique », utilisant le droit constitutionnel comme un bouclier normatif contre les pressions extérieures. Cette transition a permis une réappropriation de l'agenda national et une meilleure mobilisation des ressources internes, notamment au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES). Cependant, l'étude souligne que la pérennité de cette autonomie dépendra désormais de la capacité du pays à « nationaliser » ses compétences techniques et intellectuelles pour convertir cette victoire politique en un progrès socio-économique tangible et durable pour les populations.

Mots-clés : Coopération au développement, Mali, Multipolarité, Souveraineté, Transition.

Abstract: This study analyzes the profound shift in Mali's diplomatic posture through the lens of the new guiding principles for development cooperation since 2021. The research's significance lies in its examination of a disruptive model that challenges traditional aid paradigms by placing sovereignty at the heart of public action. A fundamental question arises at the core of this analysis: to what extent does the rigorous application of the principles of sovereignty, free choice of partners, and defense of national interests redefine the effectiveness and autonomy of Mali's development policy in a multipolar world? To answer this, we adopted a qualitative methodology based on an in-depth documentary analysis of official texts, diplomatic speeches, and the new 2023 Constitution, supplemented by an observation of the dynamics of diversification within the country's strategic alliances. This study demonstrates that Mali has successfully transformed its historical dependence into a "pragmatic multipolarity," using constitutional law as a normative shield against external pressures. This transition has enabled a reappropriation of the national agenda and a better mobilization of internal resources, particularly within the Alliance of Sahel States (AES). However, the study emphasizes that the sustainability of this

autonomy will now depend on the country's ability to "nationalize" its technical and intellectual expertise in order to translate this political victory into tangible and lasting socio-economic progress for the population.

Keywords : Mali, Sovereignty, Development Cooperation, Multipolarity, Transition

Introduction

En août 2020, le pouvoir du Président Ibrahim Boubacar KEITA prend fin. C'est ce qui a plongé le pays dans une transition politique. Cette dernière connaît à son tour une rectification de sa trajectoire en mai 2021. Depuis lors, le Mali revoit sa posture sur la scène internationale guidée par de nouveaux principes. Longtemps perçu comme un pivot de la coopération multilatérale et bilatérale classique en Afrique de l'Ouest, le pays opère désormais une réforme radicale qui redéfinit ses rapports avec ses pairs et les organisations internationales.

Cette réorientation intervient dans un climat de suspicion et de crise persistante entre le Mali et certains partenaires au cours duquel l'efficacité des modèles d'aide conventionnels est vigoureusement remise en question. Pour faire face à cette situation, les autorités maliennes ont formalisé, dès 2021, trois principes directeurs désormais considérés comme non négociables : le respect de la souveraineté du Mali, le respect de ses choix stratégiques et de partenaires, et la défense des intérêts vitaux du peuple malien (DIOP 2023). Des principes guidant désormais leurs actions politiques de coopération au développement. Comme le souligne SAVANE (2024), cette "diplomatie de quête de souveraineté" n'est pas un simple slogan, mais une réponse à l'érosion de la légitimité des anciennes formes de coopération. Le système de « coopération au développement » ne doit plus être réduit à une simple assistance technique ou financière descendante, mais comme un partenariat stratégique tel consacré dans la constitution du 22 juillet 2023 en son article 34. La « souveraineté », quant à elle, trouve toute sa définition dans la mise en œuvre de la politique actuelle du Mali. Selon Bertrand Badie, la fin de l'hégémonie exprime la capacité d'un État à diversifier ses partenaires afin de sauvegarder les intérêts nationaux (BADIE 2023). Comme pour corroborer les dispositions de l'article 34. L'impact, objet de notre étude, concerne la reconfiguration de la politique de coopération du Mali dans un monde en pleine mutation dans une quête de repositionnement.

Au regard de ce basculement, une interrogation centrale s'impose : Dans quelle mesure l'application des nouveaux principes directeurs de la politique malienne redéfinit-elle la nature et l'efficacité de la coopération au développement depuis 2021 ?

À cette question centrale, il est judicieux de s'interroger d'abord sur la question de savoir dans quelle mesure la constitutionnalisation des principes souverainistes transforme-t-elle l'assistance technique classique en un partenariat stratégique protégé par un rempart normatif ?

Ensuite Comment l'orientation vers de nouvelles puissances (Russie, Chine, Turquie) permet-il au Mali de mettre en œuvre une stratégie de « multi-alignement » pour maximiser son autonomie ?

Et enfin de quelle manière la suspension de l'aide publique conventionnelle agit-elle comme un moteur de souveraineté en contraignant l'État à intensifier la mobilisation de ses ressources domestiques ?

Cette étude vise à analyser la reconfiguration du système de coopération au développement du Mali et l'impact de la nouvelle vision diplomatique imposée depuis 2021. Il s'agit de mettre en exergue comment la transition se traduisant par l'évolution d'un modèle de dépendance bilatérale et multilatérale classique vers une « diplomatie de rupture » fondée sur le triptyque constitutionnalisé du respect de la souveraineté, du libre choix des partenaires et de la défense des intérêts nationaux redéfinit la nature du partenariat stratégique. La recherche examine le passage spécifique d'une multipolarité plus affichée (russe, chinoise, turque, iranienne et bien d'autre), qui s'appuie sur les mécanismes de résilience interne dans le travail de l'entreprise pour venir à bout au désengagement des partenaires traditionnels et assurer la pérennité du modèle de développement endogène au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES).

La mise en œuvre des nouveaux principes directeurs des politiques étrangères depuis 2021 opère une transformation structurelle au cœur de la politique de coopération du Mali. Cette transformation passe de l'extinction d'une dépendance historique en une autonomie stratégique agissante. Elle s'articule autour de trois piliers : la consécration juridique par la Constitution de 2023 d'une part, et vers une diversification réaliste des partenaires d'autre part sans écarter la recherche d'une souveraineté économique imposée par le tarissement des aides conventionnelles.

À la lumière de ce qui précède, les hypothèses qui guideront cette étude, s'articuleront comme suit :

- ✓ La consécration constitutionnelle des trois transforme la coopération en un partenariat stratégique à l'abri des pressions extérieures par bouclier normatif.

- ✓ la diversité des partenaires permet au Mali de choisir ses partenaires stratégiques afin de maximiser sa marge de manœuvre nationale.
- ✓ La souveraineté économique passe par la suspension de l'aide classique, ce qui contraint l'État à privilégier la mobilisation des ressources endogènes des financements extérieurs.

1. Revue de la littérature

Le postulat malien en matière de coopération au développement depuis 2021 n'a pas été eu question isolée, elle a suscité l'analyse de théoriciens et des spécialistes (diplomates) des questions diplomatiques tant au niveau national qu'international. La liste n'est certes pas exhaustive, nous proposons néanmoins quelques-uns dont leurs analyses préalables ont guidé nos pas dans l'analyse des principes directeurs de la nouvelle politique de coopération au développement que l'Etat s'est fixé depuis le début de la transition politique.

Ainsi, le bouleversement clé de la trajectoire malienne réside dans la constitutionnalisation des trois principes directeurs au sein de la Loi fondamentale de 2023. Le texte suprême sacralise et rend indiscutable désormais les piliers de la politique étrangère du pays. On peut dire l'Etat est parvenu à une transformation de volonté politique de rupture en une norme juridique suprême. Cet ancrage est renforcé par des actes législatifs forts, notamment la relecture du Code minier et la dénonciation des accords de défense avec la France, consolider le nouveau cadre de la coopération internationale du Mali. Pour Camara (2024), le droit n'est plus un simple outil de gestion, mais un véritable « bouclier normatif » comme abonder dans le même sens que l'initiative malienne. En plaçant la souveraineté et la défense des intérêts du peuple au cœur de la Constitution, le Mali convertit sa posture diplomatique en une régulation juridique importante et opposable aux acteurs extérieurs. Ce renouveau a une haute importance car elle jette les bases d'une rupture pour les partenaires extérieurs allergiques à ce bouclier normatif. Mieux pour Bagayoko (2023), la reprise en main des outils régaliens, a permis à Bamako d'atteindre aujourd'hui une maturité institutionnelle. La constitution de juillet 2023 est l'ultime texte national permettant au Mali de s'imposer sur la scène internationale en protégeant ses intérêts vitaux de manière permanente. La constitution se renforce par La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en son article 20 qui stipule que tout peuple a un droit imprescriptible et inaliénable à l'autodétermination. Il détermine librement son statut politique et assure son développement économique et social selon la voie qu'il a librement choisie. Ce bloc normatif nous mène vers une diversification des partenaires.

Cette diversification des partenariats stratégiques retenus aujourd'hui ne doit pas être perçue comme un simple changement d'alliés, mais bien comme l'aboutissement d'une quête d'autonomie de longue durée inspiré des textes tant nationaux que internationaux (accord de Paris sur l'aide). La volonté de miser sur un équilibre diplomatique puise ses racines dès l'indépendance. Comme le soulignait à priori Decraene (1960), le Mali possède une tradition historique de refus de toute subordination exclusive. En ce sens, le postulat actuel n'est pas une anomalie : c'est la réactivation d'une politique patrimoniale qui refuse de se protéger dans un jeu dont les règles sont dictées par une seule partie.

Cette posture est désormais pour Soulé (2023), une assistance à l'émergence d'une véritable capacité d'action des États africains est une recette imposée sur la scène mondiale. Le Mali agit désormais en « stratégie », capable de répondre en concurrence aux offres des puissances globales ou émergentes (Russie, Chine, Turquie) afin de maximiser sa marge de manœuvre nationale. Cette mutation est facilitée par l'effritement de l'ordre unipolaire analysé par Badie (2024). La fin de l'hégémonie classique permet aux États du Sud de trouver des alternatives plus flexibles et dépourvues de conditionnalités politiques intrusives. Exploitant cette compétition mondiale, la diplomatie malienne transforme la géopolitique en une véritable opportunité de refondation nationale

La posture qu'utilise le Mali aujourd'hui dans sa coopération classique n'est pas un acte isolé ; elle s'inscrit dans le courant de pensée académique qui dénonce, depuis plusieurs années, les limites structurelles du développement traditionnel. Ce changement de politique s'inspire d'abord sur les travaux fondateurs de Moyo (2009). Comme analyse, elle décrit l'aide publique comme un véritable « poison institutionnel » qui alimente la dépendance tout en freinant la mobilisation des ressources internes. Dans le contexte Malien Actuel, la réduction de l'aide extérieure n'est pas possible plus une simple sanction, mais c'est aussi l'occasion de réactiver les financiers nationaux et forcer la gestion optimale des ressources locales. L'analyse cette théorie retrouve sa vision véritable avec Vircoulon (2022), qui confirme la « décomposition » des logiques de l'aide au Sahel. Il met en lumière la dérive de cette assistance vers une « diplomatie du portefeuille », où le financement se transforme en un pur moyen de pression politique ayant pour but, orienter les choix souverains des États. Comme cela ne suffit pas, Brunel (2024) défend une relation asymétrique théorisée comme une oscillation permanente entre « charité et contrôle », mettant ainsi à nu l'hypocrisie des rapports de force postcoloniaux souvent dissimulés sous le voile de l'humanitaire. Décidément, le Mali ne cherche plus à

réformer l'aide : il entend substituer à cette charité conditionnée une véritable stratégie de croissance endogène, solidement financée par ses ressources propres.

L'étude des nouveaux principes comme guides de l'action publique malienne et de leurs impacts dans les rapports internationaux maliens n'est pas un sujet nouveau. En effet, multiples chercheurs nationaux et internationaux ont eu à analyser en quelque sorte l'application du principe de souveraineté, de diversification partenariale ou de la défense de l'intérêt national.

Ainsi, Max Maxime Ricard (2022), dans la note IRSEM n°132 « Mali Kura, Mali Fanga : La trajectoire politique du Mali sous domination militaire », explore la consolidation de la domination militaire post-2020, liant le tournant à l'échec des interventions internationales et à une « rente d'extraversion sécuritaire ». L'International Crisis Group (2023, Briefing n°185) met en garde contre le piège de l'isolement tout en soulignant les gains militaires (reprise de Kidal en 2023). En outre, la même structure (2023, Rapport n°315) qualifie le souverainisme de « talon d'Achille économique » tout en reconnaissant ses atouts discursifs et sécuritaires. Aussi, Soumaila Lah (2024) analyse le rejet des alliances occidentales au profit de la Russie, de la Türkiye et de l'Iran au sein de l'AES, notant le retrait de la CEDEAO et la création de l'AES comme adaptation sécuritaire ce qui revient à garantir leurs intérêts vitaux et à diversifier les partenaires. De la même logique, Sidibé et Sangla (2025), dans « Les enjeux et défis géopolitiques de la communication de crise des États du Sahel face aux nouvelles menaces sécuritaires transnationales », valorisent la communication souveraine comme outil d'adaptation. Plus, Dre Sampala BALIMA (2024), dans « Le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO et la construction de la sécurité régionale », qualifie le retrait de « rupture stratégique ». Le Dr Abdoul Sogodogo (2024 et 2025), dans « Alliance des États du Sahel : Défis et perspectives » et « Les relations entre l'AES et la CEDEAO : États des lieux et perspectives », plaide pour une intégration « par le bas »

Pour éclairer les mécanismes diplomatiques profonds de cette mutation, il convient de dépasser le simple récit des faits pour écrire la trajectoire malienne dans un cadre conceptuel pluridisciplinaire. L'analyse qui convient mobilise ainsi un triptyque théorique - mêlant réalisme stratégique, constructivisme et théorie de la dépendance - afin d'offrir une grille de lecture multidimensionnelle de cette souveraineté en mouvement

2. Cadrage théorique : un Trépied Conceptuel pour la souveraineté

Pour analyser l'impact des nouveaux principes directeurs du Mali, nous mobilisons trois courants théoriques complémentaires :

2.1. Le Réalisme Stratégique : la primauté de l'intérêt national

Le réalisme stratégique s'attarde sur le principe de « défense des intérêts vitaux » inscrite au cœur de la doctrine malienne. Morgenthau (1948), décrit le système international comme dans une arène de compétition permanente où il n'y a en jeu que le pouvoir et des intérêts. A l'adapter au cas malien, le Mali adopte une posture très rationnelle en diversifiant des partenaires. Waltz (1979) définit la recherche de sécurité et la survie de l'État dans une structure internationale anarchique essentiellement basée sur les affinités idéologiques comme la fonction première. C'est pourquoi les nouveaux alliés (Russe, Chine, Turquie) font la convoitise du Mali. C'est ce que les réalistes qualifient de « balance d'intérêts » : le Mali ne cherche plus une protection subie, mais une optimisation de ses ressources sécuritaires. Pour Ricard (2022), ce choix répond à une maxime de concurrence des puissances mondiales. Cependant, en diversifiant ses appuis militaires et économiques, l'État malien cherche à maximiser sa "marge de manœuvre" nationale pour répondre aux impératifs réels du terrain. Cette approche transforme la coopération en un outil de puissance froide, où le partenaire ne vise que les intérêts stratégiques et la souveraineté du territoire. Quid de la vision constructiviste en la matière ?

2.2. Le Constructivisme Institutionnel : la norme comme bouclier

La mise en valeur d'une identité nouvelle basée par exemple sur la souveraineté, le libre choix dans le contexte malien trouve son fondement dans le constructivisme institutionnel. Cette théorie postule que les institutions et les normes (comme la Constitution de 2023) mettent en place l'identité et l'action de l'État. En constitutionnalisant ses nouveaux principes, le Mali ne fait pas qu'énoncer des règles ; il construit une nouvelle identité diplomatique. Cette prouesse sert de rempart juridique pour rejeter les conditionnalités extérieures. Elle impose sans faire exprès une nouvelle grille de lecture aux partenaires : la reconnaissance de l'État malien comme et non une proie. Le Mali appartenant à une nouvelle alliance baptisée l'Alliance des Etats du Sahel, la création du drapeau, de l'hymne et le logo de cette alliance constitue une identité aux yeux des constructivistes.

2.3. La Théorie de la Dépendance : la rupture avec le centre

Au cœur des nouveaux principes directeurs de politique de coopération, il est déductible la suspension de l'aide extérieure. Cependant pour leur analyse, le recours à la théorie de la dépendance s'annonce indispensable. Ce par ce que pour des auteurs comme Prebisch (1950) et Frank (1966), le postulat du sous-développement n'est pas un état original, mais le produit d'un système mondial où la subordination structurelle imposée par des centres de décision

du Nord. En repensant les modèles d'aide classiques, le Mali essaie, en substance, de marquer une pose en la matière. Cette vision théorique témoigne singulièrement la stratégie de résilience face à un défi colossal auquel les pays sous-développés sont confrontés depuis un moment. Alors, la revue à la baisse de la dépendance à l'extérieure n'est plus vécue comme une fatalité, mais comme un passage obligé pour stimuler la mobilisation des ressources endogène et engager une transformation économique domestique comme le prône l'AES, cela est illustré par les thèses d'Amin (1973) qui misent sur une « déconnexion » pour les économies dominées.

Toutes ces théories s'intéressent de près de façon relative à notre thème d'étude, mais celle qui englobe et justifie notre étude, est le réalisme classique. Pour ceux-ci, particulièrement Joseph Grieco, les États sont les acteurs principaux des affaires mondiales. L'environnement international punit sévèrement les États qui négligent la protection de leurs intérêts vitaux ou qui poursuivent des objectifs qui dépassent leur moyen. L'analyse de la politique étrangère du Mali le changement de régime, sous le prisme des nouveaux principes, s'axe dans le cadre des intérêts vitaux du Mali Gilpin, les objectifs et les politiques étrangères des États sont décidées principalement par les intérêts et que parmi ces objectifs se trouvent ceux qu'un État considère comme ses intérêts vitaux et pour lesquels il est prêt à faire la guerre (Macleod et O'Meara, 2022). En mettant au premier sa souveraineté, le Mali entend protéger ses affaires intérieures en vue de diversifier ses partenariats pour une large de manœuvre. Cette diversification, à double tranchant, constitue un moyen d'atteindre un objectif de développement économique durable.

Si ce socle théorique permet d'introduire la raison d'étude des nouveaux principes directeurs de la coopération au développement du Mali, sa validité scientifique ne peut être établie qu'après une confrontation rigoureuse avec les réalités du terrain. C'est dans ce contexte, nous avons opté pour une démarche qualitative, visant à rassembler et à trianguler l'avis des acteurs clés au cœur de la politique étrangère du pays.

3. METHODOLOGIE

Pour bien mener cette recherche, l'approche qualitative est choisie combinant une enquête de terrain à une étude de la littérature à savoir des ouvrages généraux, des articles et d'autres textes officiels.

3.1. Collecte des données

Pour comprendre l'impact des nouveaux principes directeurs dirigeant la politique de coopération au développement au Mali, cette étude s'est appuyée sur une approche qualitative

rigoureuse. Elle a privilégié la triangulation des données. Elle nous a permis de confronter la doctrine officielle avec les perceptions des acteurs institutionnels et diplomatiques, afin d'obtenir une vision complète et nuancée.

3.1.1. Analyse documentaire

Pour l'analyse documentaire, une revue systématique des documents et de la littérature a été menée pour établir un cadre théorique et juridique solide. Les sources principales incluent :

Les textes normatifs maliens, notamment la Constitution adoptée le 22 juillet 2023, ainsi que le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD). Les documents diplomatiques et régionaux, tels que la Charte du Liptako-Gourma qui institue l'Alliance des États du Sahel (AES), ainsi que les discours officiels du Ministère des Affaires étrangères. La littérature scientifique, avec les travaux de théoriciens des relations internationales comme BADIE, MOYO ET BRUNEL, ainsi que les analyses spécialisées sur le Sahel par SAVANE, VIRCOULON ET BAGAYOKO.

A tout cela s'ajoute à l'examen des rapports de coopération 2023 et 2024 de la Direction de la Coopération Multilatérale qui révèle une mutation doctrinale profonde. Les documents officiels actent la fin d'un cycle de dépendance au profit d'une planification souveraine incarnée par la « Vision Mali 2063 ». Le constat majeur réside dans la chute considérable de l'Aide Publique au Développement (APD) conventionnelle, qui ne représente plus qu'une part marginale des financements. En réponse, les rapports mettent en exergue une résilience budgétaire nationale : le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2024 est désormais financé à près de 60 % par des ressources intérieures. Cette documentation confirme également l'adoption du cadre TOSSD pour mieux capter les flux issus de la multipolarité (BRICS, pays émergents), marquant ainsi l'institutionnalisation des nouveaux principes de souveraineté dans la gestion comptable et stratégique de l'État.

Toutefois, la compréhension de cette dynamique resterait à désirer si l'on s'en tenait à la seule lecture des rapports administratifs et théoriques en la matière. Si les documents officiels mettent en évidence les postulats de la rupture, il reste à saisir l'appréhension par les experts, les praticiens et autres qui façonnent la diplomatie malienne au quotidien.

3.1.1.1. Enquêtes de terrain

Pour saisir la portée réelle des nouveaux principes directeurs de la coopération malienne, a privilégié une approche qualitative et compréhensive, reposant sur une immersion au cœur

des institutions qui pratiquent cette mutation au quotidien. Cette démarche s'appuie sur un échantillonnage raisonné ciblant trois pôles d'expertise stratégique : le pôle diplomatique (Direction de la coopération multilatérale du MAECI) pour analyser la volonté de réorientation depuis 1960, le pôle partenaire (Ambassade des Pays-Bas) pour recueillir la perception d'un allié traditionnel face aux nouvelles exigences de souveraineté, et le pôle sécuritaire (École de Guerre et FDS) pour évaluer l'adaptation militaire devant l'émergence de nouveaux partenariats avec la Russie, la Chine ou la Turquie. L'enquête a pris la forme d'entretiens semi-directifs d'environ trente minutes, dont la souplesse a favorisé une parole authentique et technique sur des sujets sensibles tels que la guerre d'influence ou la mobilisation des ressources domestiques.

3.2. Traitement et analyse des données

Le traitement thématique de nos entretiens, confronté à l'analyse rigoureuse des rapports sur la coopération au développement de 2023 et 2024, révèle que le Mali ne traverse pas une simple crise diplomatique, mais opère une refondation profonde de son action publique. L'analyse des données se structure autour de trois codes majeurs qui confirment la transition d'une souveraineté de principe vers une souveraineté agissante. Le premier code, la « Souveraineté Normative », met en lumière l'usage de la Constitution de 2023 comme un levier de rupture avec l'ordre ancien, soutenu par de nouveaux référentiels comme la « Vision Mali 2063 ». Les cadres du MAECI soulignent que cette architecture juridique permet de s'affranchir des institutions de Bretton Woods, perçues comme des vecteurs d'influence souvent déconnectés des réalités nationales. Le passage d'une diplomatie historiquement orientée vers le bloc de l'Ouest à une volonté de réorientation stratégique marque un retour à l'ambition de 1960. Les rapports officiels confirment cette tendance en pointant un alignement croissant des interventions sur les priorités nationales, transformant l'aide d'un modèle de « guichet » en un partenariat contractuel où l'État reprend la main sur son agenda. Le deuxième code, relatif à la « diversification des partenaires », illustre une stratégie de « mise en concurrence » des puissances mondiales. L'ouverture vers de nouveaux partenaires (Russie, Chine, Turquie, Iran) est analysée par les représentants des FDS et de l'École de Guerre non comme une substitution de tutelle, mais comme une diversification visant à maximiser la marge de manœuvre nationale. Les rapports de 2023 et 2024 valident cette dynamique en mettant en avant le cadre TOSSD, mieux adapté pour mesurer les flux provenant des bailleurs émergents et des BRICS. Cette multipolarité se traduit par une efficacité accrue dans l'acquisition d'équipements militaires et l'accès à des bourses d'études, prouvant que le Mali exploite sa position géostratégique pour répondre aux urgences sécuritaires tout en s'inspirant de son histoire militaire pour construire

sa propre doctrine. Enfin, le code « souveraineté économique » traite de la résilience face au tarissement de l'aide conventionnelle. Le traitement des données met en lumière une réalité budgétaire frappante : alors que les appuis budgétaires extérieurs s'effondrent, le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2024 démontre un tournant souverainiste majeur avec un financement reposant désormais à près de 60 % sur les ressources intérieures. Cette mobilisation nationale se concentre sur les intérêts vitaux, notamment la souveraineté alimentaire et les infrastructures. En somme, la triangulation de ces données prouve que le Mali a réussi à convertir une contrainte extérieure en un levier de refondation nationale et d'intégration régionale au sein de l'AES, faisant de l'autonomie financière la garantie finale de son indépendance politique.

4. RESULTATS

L'analyse croisée des données primaires et secondaires permet de valider les trois hypothèses centrales de cette étude, confirmant la profondeur de la mutation diplomatique malienne.

4.1. Fondement juridique des principes directeurs de la nouvelle politique de coopération

L'analyse des travaux de terrain permet de confirmer la première hypothèse de cette étude : la reconfiguration des partenariats maliens ne relève pas d'un simple effet de rhétorique, mais d'une réalité tangible portée par des textes de rupture. Les recherches démontrent que l'application sans concession des nouveaux principes directeurs a agi comme un puissant levier d'autonomie décisionnelle.

Les données documentaires sont ici éloquentes : le rapport de coopération (Ministère des Affaires Étrangères (MAECI), 2024,2025) consigne une baisse drastique des conventions avec les partenaires dits « traditionnels ». Loin de créer un vide, ce retrait a laissé place à une résilience nationale inédite, matérialisée par un Budget Spécial d'Investissement (BSI) désormais porté à près de 60 % par des ressources intérieures. Au-delà des chiffres, la réalité du terrain telle que décrite lors des entretiens au MAECI révèle un changement de paradigme institutionnel. La Constitution de 2023 n'est plus perçue comme un simple document d'apparat, mais comme un véritable « bouclier normatif » (Camara, 2024). Désormais, la validation de tout projet de développement est conditionnée à son alignement strict sur les priorités nationales, confirmant ainsi que l'hypothèse 1 est entièrement validée par l'épreuve des faits.

Pour prendre la pleine mesure de cette métamorphose, il faut comprendre la vision doctrinale qui irrigue l'action de l'État. Ce que le Mali traverse aujourd'hui dépasse le cadre d'un ajustement technique ; c'est une rupture profonde où le pays délaisse un modèle de coopération verticale au profit d'un modèle horizontal fondé sur la souveraineté intégrale. Ce

virage s'articule autour d'une remise en cause des mécanismes classiques de l'aide publique au développement (APD), désormais envisagée comme un potentiel instrument de pression politique plutôt que comme un levier de croissance (Banque mondiale, 2026).

Cette doctrine, qui trouve un écho régional puissant à travers l'Alliance des États du Sahel (AES), s'inscrit paradoxalement dans une certaine continuité historique. Comme le soulignait Decraene (1960), la diplomatie malienne cherche depuis l'indépendance ce point d'équilibre entre autonomie et pragmatisme. Si le président Modibo Keita avait esquissé les contours d'une diplomatie panafricaniste pour éviter toute dépendance exclusive, le Mali contemporain parachève aujourd'hui cette ambition en lui donnant une force juridique et constitutionnelle contraignante, rendant ainsi la souveraineté opposable à tout partenaire extérieur.

4.2. La diversification des partenaires (souveraineté diplomatique)

L'analyse des faits confirme une mutation profonde de la cartographie diplomatique du Mali, validant ainsi l'exercice d'une souveraineté pragmatique. Ce basculement se manifeste par une diversification audacieuse des alliances, où le pays ne se contente plus de partenaires subis, mais pilote des axes de coopération Sud-Sud compatible aux intérêts vitaux.

Nos recherches démontrent à suffisance que le Mali a réajusté ses relations avec les puissances émergentes en véritables piliers de développement. La relation avec la Russie, au-delà du volet sécuritaire, s'étend désormais à des secteurs stratégiques comme l'énergie nucléaire civile, offrant une alternative concrète aux aides conditionnées (Michailof, 2022). Parallèlement, le partenariat avec la Chine s'est élevé au rang stratégique lors du FOCAC 2024, consolidant son rôle de premier investisseur dans les infrastructures lourdes. Cette agilité se reflète également vers des puissances moyennes comme la Turquie, dont le volume commercial a triplé en cinq ans pour atteindre 150 milliards de FCFA en 2023, porté par une coopération de défense technologique de pointe (Ozkan, 2020 ; Maliko News, 2024). Enfin, l'axe avec l'Iran renforce l'autonomie technique via des transferts de technologies en santé et biotechnologies, marquant une volonté de rupture avec les monopoles d'expertise occidentaux (Vir Coulon, 2024).

En définitive, ces résultats prouvent que cette « multipolarité pragmatique » a significativement élargi la marge de manœuvre stratégique du pays tout en réduisant les risques de dépendance exclusive. Les rapports officiels (MAECI, 2026) révèlent d'ailleurs l'adoption de nouveaux outils de mesure comme le cadre TOSSD, permettant de mieux intégrer les flux

en provenance des BRICS. Cette réalité est corroborée par les acteurs des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et de l'École de Guerre, qui perçoivent ce pivot comme une « mise en concurrence » salubre des puissances mondiales. Cette stratégie a permis d'obtenir des équipements et des formations dans des délais records, sans les conditionnalités politiques habituelles, ce qui permet de déclarer que l'hypothèse 2 est également confirmée par la pratique.

4.3. Souveraineté Economique

L'analyse des dynamiques économiques et sociales depuis 2021 confirme que la rupture avec les modèles d'aide conventionnels a agi comme un puissant socle de résilience nationale. Nos recherches prouvent à suffisance que l'affirmation des principes directeurs ne s'est pas limitée à une posture diplomatique, mais à guider l'Etat vers une transformation structurelle visant à substituer l'assistance extérieure par une mobilisation accrue des ressources domestiques.

Le principal succès de cette transition réside dans le passage d'un développement « subi » à un développement « voulu ». Nos résultats montrent que le recentrage de l'action publique sur les besoins régaliens a restauré un « pacte républicain » solide, où l'action diplomatique est perçue comme le prolongement des aspirations à la dignité (Savane, 2024). Toutefois, cette souveraineté de rupture impose de négocier de nouvelles asymétries techniques et logistiques pour éviter de substituer une dépendance historique par de nouveaux monopoles (Soulé, 2021 ; Wilén, 2025).

Enfin, l'analyse de cette troisième hypothèse révèle que la suspension de l'aide publique au développement (APD) traditionnelle a agi comme un catalyseur inattendu de mobilisation interne. Loin de provoquer l'effondrement redouté par certains partenaires, le tarissement des aides classiques a stimulé une créativité institutionnelle et une croissance résiliente de 4,8 % en 2024 (Banque mondiale, 2026). Les enquêtes de terrain montrent que ce choc a favorisé une volonté de « nationaliser les compétences » et d'orienter l'économie vers des secteurs productifs endogènes, notamment au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES).

Ce passage d'une économie de rente à une économie de production interne, soutenue par une réforme rigoureuse de la collecte des ressources domestiques (Dembélé, 2021), permet de conclure que l'hypothèse 3 est confirmée. En définitive, la recherche établit que le Mali a réussi à transformer une crise de l'aide en une opportunité historique de refondation nationale par le droit, la multipolarité et l'autonomie financière.

5. DISCUSSION

La confirmation de nos trois hypothèses par les données de terrain (MAECI, FDS, École de Guerre) et documentaires (Rapports 2023-2024) appelle une analyse critique qui dépasse le simple constat de rupture. Si le Mali opère une refondation réelle de sa souveraineté, cette mutation s'inscrit dans une tension constante entre autonomie politique et réalités structurelles. La souveraineté normative : un bouclier contre l'asymétrie. Nos résultats confirment que l'inscription des trois principes dans la Constitution de 2023 agit comme un véritable bouclier normatif. Cette posture valide les thèses de Bakary CAMARA pour qui le droit devient l'outil premier de la refondation de l'État malien. En imposant ses propres règles du jeu, le Mali sort de ce que Sylvie BRUNEL appelle la « charité géopolitique », où l'aide était un instrument de contrôle plus que de développement. Cependant, il convient de nuancer : si le droit national protège l'agenda politique, il se heurte à la rigidité des cadres internationaux. Le passage d'une aide subie à un partenariat d'égal à égal reste une construction fragile tant que les mécanismes de financement mondiaux demeurent aux mains des institutions de Bretton Woods, souvent réticentes à ces mutations souverainistes.

La diversification pragmatique des partenaires : entre agence et nouvelles dépendances : La diversification des partenaires, largement saluée par les acteurs des FDS, illustre ce que Folashadé Soulé nomme l'« agence » des États africains : la capacité de choisir ses alliés pour maximiser l'intérêt national. L'efficacité immédiate de la coopération avec la Russie ou la Turquie en matière de sécurité confirme le réalisme stratégique du Mali. Néanmoins, une analyse contradictoire s'impose : cette « mise en concurrence » des puissances ne comporte-t-elle pas le risque de substituer une dépendance par une autre ? Si la Russie offre une réponse rapide au défi sécuritaire, la question de la dépendance économique vis-à-vis de nouveaux acteurs (comme la Chine pour le lithium) reste ouverte. Comme le souligne Niagalé BAGAYOKO, la reconfiguration des mécanismes de coopération doit éviter de recréer des enclaves d'influence qui, à terme, pourraient limiter la liberté de manœuvre durement acquise.

La résilience par la contrainte : le défi de la durabilité : La confirmation de notre troisième hypothèse montre que la suspension de l'aide au profit d'une souveraineté économique a agi comme un électrochoc bénéfique pour la mobilisation des ressources domestiques (BSI 2024). Ce résultat appuie directement les thèses de Dambisa MOYO, qui soutient que l'arrêt de l'aide est la seule voie vers une croissance réelle et responsable. Le Mali prouve ici qu'une alternative au modèle de rente est envisageable. Toutefois, il faut preuve d'une riposte musclée. Car malgré la résilience budgétaire constatée, bien que remarquable,

doit encore se transformer en transformation industrielle locale pour être encore plus prometteur. Le risque, comme le suggère indirectement Thierry VIRCOULON dans son analyse de l'effondrement du système d'aide au Sahel, est que la souveraineté politique doit être suivie immédiatement d'un progrès tant social qu'économique factuel pour les populations. En ce sens la diplomatie de rupture aura tout son sens.

Cette mise en perspective des succès et des zones d'ombre de la nouvelle politique de coopération permet de dégager une synthèse globale. C'est la lumière de ces analyses croisées que nous pouvons à présent formuler une réponse définitive à notre question centrale.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il apparaît que le Mali n'a pas seulement revu ses alliances, mais a opté pour une véritable révolution. Cette évolution est le fruit de son réalisme dans le cadre son action publique. La problématique centrale qui a guidé notre réflexion à savoir dans quelle mesure l'application des nouveaux principes directeurs redéfinit l'autonomie de la politique de développement du Mali trouve ici une réponse sans équivoque : la souveraineté est passée d'un concept théorique ou de discours à une réalité remarquable. Le pays a réussi à transformer la crise de l'aide traditionnelle en un levier de refondation nationale, prouvant qu'un État sahélien peut s'extraire des modèles de dépendance postcoloniaux pour imposer son propre agenda. Même si des efforts sont toujours attendus en ce sens pour parfaire cette politique guidée que par une volonté souverainiste.

La réponse à notre première question spécifique sur l'impact du cadre normatif démontre que la Constitution de 2023 a agi comme le catalyseur d'une "endogénéisation juridique" de la coopération. En érigeant le respect de la souveraineté et la défense des intérêts vitaux au rang de normes suprêmes, le Mali a neutralisé les mécanismes de conditionnalité autrefois imposés par les partenaires occidentaux. Ce "bloc normatif" a permis de réajuster les rapports de force, en passant par l'assistance technique descendante en un partenariat contractuel gagnant, gagnant où l'État malien est désormais le seul maître maitre du jeu.

Concernant la question spécifique liée à la diversification des alliances, les résultats soulignent l'efficacité de la "multipolarité pragmatique". Le passage d'un tête-à-tête exclusif avec l'Occident frayer un passage stratégique vers les puissances émergentes telles (Russie, Chine, Turquie) a conséquemment élargi le champ d'action du pays. Cette stratégie de mise en concurrence des puissances mondiales a non seulement permis de répondre aux urgences

sécuritaires immédiates, mais a également offert au Mali les outils d'un désenclavement diplomatique qui place ses intérêts vitaux au-dessus des affinités idéologiques héritées.

Enfin, sur la question spécifique de la résilience économique, l'étude confirme que la suspension de l'aide publique au développement a fonctionné comme un accélérateur d'autonomie financière. L'augmentation sans précédent de la part nationale dans le Budget Spécial d'Investissement (BSI) témoigne d'une volonté politique de rompre avec l'économie de rente. Si le défi de la transformation industrielle et de la "nationalisation des compétences" reste entier, le Mali a tracé la voie d'un développement endogène au sein de l'AES. En définitive, cette mutation diplomatique et économique marque l'entrée du Mali dans une ère de souveraineté agissante, où l'autonomie politique devient le socle d'une dignité nationale retrouvée.



BIBLIOGRAPHIE

Alliance des États du Sahel (AES), Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel, signée le 16 septembre 2023.

Amoikon, G. R. (2024), « Planifier la souveraineté des États africains à l'ère de la multipolarisation du monde ». *Revue Zaouli*, (Spécial Décembre), pp.142-161.

BADIE Bertrand, *Le monde n'est plus bipolaire : Les nouvelles stratégies des États tiers*, Paris, Éditions CNRS, 2023, 256 p.

BAGAYOKO Niagalé, « La reconfiguration des mécanismes de coopération sécuritaire en Afrique de l'Ouest », *Afrique Contemporaine*, vol. 2, n° 274, 2023, pp. 85-110.

Bertrand Monique, (1992), « Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République », *Politique africaine*, n°47, pp.22-30.

Brunel, S. (2024), « L'aide au développement : Entre charité et géopolitique ». PUF., p.68-72.

CAMARA Bakary, « La Constitution de 2023 et la refondation de l'État au Mali », *Revue Africaine de Droit et de Science Politique*, vol. 4, n° 1, 2024, pp. 50-75.

CHÂU Lê, (1992), « Politiques économiques et crises durant les années d'indépendance », *Politique africaine*, n°47, pp.42-45.

CHICOTI Félix-Hilaire, *La Chine et la Russie en Afrique : Vers une nouvelle géopolitique du développement*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2023, 198 p.

DEMBÉLÉ Demba Moussa, *L'Afrique face aux défis de la souveraineté au XXIe siècle*, Dakar, Éditions de la Renaissance Africaine, 2023, 210 p.

DEMBELE Demba Moussa, (2023), *L'Afrique face aux défis de la souveraineté au XXIe siècle*, Éditions de la Renaissance Africaine, p. 94.

DIOP Abdoulaye, *Discours sur la nouvelle doctrine diplomatique du Mali*, Bamako, Publication officielle du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale. https://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/78/ml_fr_0.pdf. Consulté le 12 avril 2026 à 16h32.

KEÏTA Amadou, (2022), *Droit constitutionnel et transition politique en Afrique de l'Ouest*, Bamako, Presses Universitaires de Bamako, 320 p.

Laloupo, F. (2026), « Mali, Sahel : de la souveraineté retrouvée à la dépendance de substitution », Note d'analyse de l'IRIS, février.

MAHARAUX Alain, (1992), « Politiques d'Industrialisation », *Politique africaine*, n°47, pp.70-78.

MBEMBE Achille, La communauté terrestre, Paris, Éditions La Découverte, 2023, 180 p.

Moyo, D. (2009), « L'aide fatale : Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique ». JC Lattès., p.45-48.

OZKAN Mehmet, Turkey's New Perspective on Africa, Ankara, SETA Publications, 2020, 145 p.

République du Mali, Constitution de la République du Mali, adoptée par référendum le 18 juin 2023 et promulguée le 22 juillet 2023.

SAMBE Bakary, (2022), Guerre et Paix au Sahel : Les nouveaux enjeux de la coopération, Dakar, Éditions de l'Observatoire, 190 p.

SAMBE Bakary, « L'Alliance des États du Sahel : Un nouveau paradigme géopolitique », Timbuktu Institute Policy Paper, Dakar, 2024, 18 p.

SAVANE Lamine, (2024), La dynamique des transitions en Afrique : Le cas du Mali, Paris, L'Harmattan, 215 p.

SAVANE Lamine, (2024), Le Mali sous transition : Entre réformes institutionnelles et quête de souveraineté, Bamako, Éditions L'Harmattan Mali, 280 p.

Soma, A. (2024), « Droit constitutionnel et souveraineté en Afrique : Vers de nouveaux paradigmes ». Presses Universitaires d'Afrique., p. 112.

SOULÉ Folashadé, « L'Afrique et le monde multipolaire : entre agence et dépendances », Revue de la Défense Nationale, n° 862, 2023, pp. 70-85.

Soulé, F. (2021), « Négocier l'asymétrie : Les nouvelles stratégies des États africains face aux grandes puissances », Revue Internationale de Politique de Développement, n° 13, p. 55.

VIRCOULON Thierry, « L'effondrement du système de l'aide internationale au Sahel », Note de l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales), Paris, 2022, 24 p.

Vircoulon, T. (2025), « La Russie en Afrique : une économie de guerre exportée », Études de l'Ifri, octobre, p.10-30.

Wilén, N. (2025), « L'externalisation de la souveraineté au Sahel : le coût de la protection russe », Security Policy Journal, vol. 8, n°2, p.85.

ZINA Ousmane, L'Afrique dans le nouveau désordre mondial, Dakar, Presses Universitaires de Dakar, 2024, 230 p.